



de Rochebaron  
à Chalençon

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du lundi 13 décembre 2010  
à la salle de la Jourdane de Boisset

**PRESENTS :**

<u>Bas en Basset :</u>	Bernard Joseph Jean-Marc Jacques Christine Michel Michèle	CHAPUIS CHAPUIS COSTILLE FAURE FOURNIER JANUEL JOLIVET
<u>Boisset :</u>	Roger André	OLLIER PONCET
<u>Malvalette :</u>	Patrick Jean	BUISSON VEGLIANTI
<u>St André de Chalençon :</u>	Xavier Mireille	DELPY FAURE
<u>St Pal en Chalençon :</u>	Pierre Pierre Paul	BRUN DANTONY FRAISSE

<u>Solignac sous Roche :</u>	Néant	
<u>Tiranges :</u>	Colette René	GAILLARD GRANGER
<u>Valprivas :</u>	Guy	FONTON

**EXCUSES :**

<u>Solignac sous Roche :</u>	Grégory René	CHARREYRE FILHOL
------------------------------	-----------------	---------------------

**ABSENTS :**

<u>St Pal en Chalençon :</u>	Laurent	ROCHE
<u>Valprivas :</u>	Lionel	CISERON

**AUTRES PERSONNES :**

Jacques CHAVANOL, Directeur de la CCRC

**Date de la convocation : 30 novembre 2010**

Début de la réunion à 20h00

- **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 27 septembre 2010**
- **Finances communautaires :**
  - Acceptation de l'indemnisation de l'assurance suite au dégât des eaux Clos de Lorette
  - Admission en non valeur de titres de recette de transport scolaire
  - Sortie de biens de l'inventaire : mise à jour de l'actif de la collectivité
  - Ajustement des comptes budgétaires :
    - DM n°3 Budget principal
    - DM n°2 - Budget Maison des Aînés
- **Village de Vacances :**
  - **Proposition de la Commission DSP sur procédure infructueuse**
  - **Suite à donner :**
    - Fixation des tarifs de location 2011 des chalets
    - Création des emplois nécessaires à la gestion directe
    - Création des recettes de régie et d'avance nécessaire
    - Mandat au Président pour engager toute procédure facilitant la gestion des sites (convention de partenariat, de promotion, etc.)
- **Développement économique :**
  - **ZA du Patural : ventes de terrains lot en cours d'aménagement**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

La fonction de secrétaire de séance est assurée par André PONCET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 27 septembre 2010**

Après avoir fait l'appel des présents et vérifié le quorum, le Président fait la lecture et commente le compte-rendu du Conseil de Communauté du 27 septembre 2010. Sans observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ **Finances communautaires :**

○ **Acceptation de l'indemnisation de l'assurance suite au dégât des eaux Clos de Lorette**

Conseil de Communauté accepte l'indemnité de la compagnie d'assurance AXA concernant le dégât des eaux au Clos de Lorette à St Pal en Chalencon. Toutefois il demande que la franchise ne soit pas appliquée compte tenu que la responsabilité n'incombe pas de la CCRC.

○ **Admission en non valeur de titres de recette de transport scolaire**

Sur demande du Trésorier, après que celui-ci ait fait toutes les démarches autorisées, le Conseil admet en non valeur le titre de recette n° 477 de l'année 2008 d'une valeur de 86.50 € portant sur du transport scolaire.

○ **Sortie de biens de l'inventaire : mise à jour de l'actif de la collectivité**

Le Conseil décide de sortir de l'actif communautaire différents matériels obsolètes ou hors d'usage et de valeur comptable nulle puisqu'amortis.

○ **Ajustement des comptes budgétaires :**

Afin d'ajuster les comptes les uns par rapport aux autres et en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire et des deux premières décisions précitées sont adoptées les décisions modificatives suivantes :

- **Décision Modificative n°3 ó Budget Principal ó 300**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
654-252 : Pertes sur créances irrécouvrables		87.00 €		
6574-92 : Sub. de fonct. aux associations	87.00 €			
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>87.00 €</b>	<b>87.00 €</b>		
<b> INVESTISSEMENT </b>				
1641-01 : Emprunt en euros		253.00 €		
205-17-020 : concession et droits similaires	253.00 €			
<b>Total section d'investissement</b>	<b>253.00 €</b>	<b>253.00 €</b>		

- **Décision Modificative n°2 ó Budget Annexe Maison des Aînés ó 305**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
6068-71 : Autres matières et fournitures		134.00 €		
615222-71 : Bâtiments		6 345.00 €		
36512-71 : Taxes Foncières		173.00 €		
7714-71 : Recouvrement sur créances admises en non valeur				454.00 €
7788-71 : Produits exceptionnels divers				6 198.00 €
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>6 652.00 €</b>		<b>6 652.00 €</b>

➤ **Village de Vacances :**

○ **Proposition de la Commission DSP sur procédure infructueuse**

Après avoir fait l'historique de la procédure de Délégation de Service Public et sur proposition de la Commission DSP qui n'a pas retenu les candidatures reçues, le Conseil déclare la procédure de consultation DSP infructueuse.

○ **Suite à donner :**

▪ **Gestion directe**

Compte tenu de la décision précédente, l'assemblée décide que la gestion du village vacances se fera directement par ses services en gestion directe.

Pour cela et sur proposition du Bureau, plusieurs décisions sont prises :

▪ **Tarifs de location 2011 des chalets.**

Le Conseil décide que les tarifs de location pour 2011, seront identiques à ceux de 2010 à part quelques petits aménagements.

#### **Village de Vacances L'Orée du Pichier 43500 Boisset**

	30/07/-20/08	09/07-30/07	02/07 ó 09/07 20/08 ó 27/08	15/04 ó 02/07 27/08 ó 02/11
Semaine	440 ¤	360 ¤	290 ¤	220 ¤
Forfaits 2 nuits				96 ¤
Nuit supplémentaire				33 ¤

#### **Village de Vacances Bel Horizon 43500 St Pal en Chalencon**

	30/07/-20/08	09/07-30/07	02/07 ó 09/07 20/08 ó 27/08	15/04 ó 02/07 27/08 ó 02/11
Semaine	470 ¤	390 ¤	290 ¤	220 ¤
Forfaits 2 nuits				96 ¤
Nuit supplémentaire				33 ¤

#### ▪ **Création des emplois**

Pour la gestion du village vacances, 3 emplois sont créés :

- pour la promotion et la commercialisation : 1 emploi en CDD de 3 mois pour créer un produit touristique, le promouvoir directement auprès de différents organismes et construire un site Internet.

Les candidats vont être entendus le jeudi 16 décembre par un groupe de travail composé par Joseph CHAPUIS, André PONCET, Pierre BRUN, Pierre DANTONY, Xavier DELPY et Jacques CHAVANOL.

- pour la gestion et l'animation des deux sites d'avril à octobre : 1 emploi saisonnier à temps complet juillet et août, à temps non complet les autres périodes et en appui un 2<sup>ème</sup> emploi saisonnier.

#### ▪ **Création des régies de recettes et d'avance**

Le Conseil crée les régies nécessaires à la perception de recettes ou à l'achat de fournitures et fixe le montant maximal d'avance à 1 000 ¤.

#### ▪ **Partenariat avec la Mission Départementale du Développement Touristique**

Le Conseil décide de conventionner avec la MDDT pour un partenariat et la mise à disposition par cette dernière des solutions techniques et commerciales, des outils de réservation et de commercialisation.

#### ▪ **Mandat au Président**

Afin de faciliter au mieux la gestion des sites, le Conseil donne mandat au Président pour :

- la reprise des conventions actuelles au nom de la CCRC (EDF, eau, etc.)
- l'affiliation à différents organismes comme l'ANCV, etc.
- l'organisation d'opérations commerciales pouvant avoir une incidence tarifaire.
- l'engagement de toute procédure pour assurer la meilleure gestion des sites.

#### ➤ **Développement économique :**

##### ○ **ZA du Patural :**

#### ▪ **Aménagement en cours**

##### ❖ **Electrification de la zone en cours d'aménagement**

Le conseil approuve l'avant projet d'éclairage public et confie la réalisation à la SDCCEG de la Haute-Loire. La participation communautaire s'élève à 5 819.91 ¤ TTC.

##### ❖ **Financement par ligne de crédit**

Compte tenu des ventes à venir, l'économie d'un emprunt paraît réalisable mais pour le financement des travaux en cours, il y a lieu de recourir à une ligne de crédit.

Le Conseil accepte la proposition du Bureau de retenir cette solution. Celle-ci est faite auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un montant de 150 000 ¤, montant de l'emprunt prévisionnel.

##### ❖ **Division de la plateforme en cours d'aménagement et aménagement de la dernière partie**

La plateforme nouvellement créée pourrait être divisée en 3 lots au vu des demandes parvenues. Le Président porte à connaissance du Conseil de Communauté l'ensemble des demandes faites : coordonnées, surface, etc.

L'aménagement de la dernière partie de la zone semble indispensable. Pour en définir les modalités, le Président est mandaté pour engager toutes négociations avec les demandeurs sur la base du prix du m<sup>2</sup> cessible décidé par délibération le 24 mars 2010. Le prix de vente pourrait être néanmoins fixé en référence à la surface utile pour prendre en compte l'importance plus ou moins grande des talus sur chaque parcelle sans toutefois dépasser 40 € le m<sup>2</sup>/utile.

➤ **Petite enfance**

○ **Structure Petite Enfance Crèche/RAM :**

Sur proposition du Bureau, le Conseil accepte que la procédure de consultation pour la gestion de la crèche se fasse sous forme de marché public de services. Pour cela, il valide le cahier des charges.

Le Président informe le Conseil du choix du Bureau, conformément à la délégation qui lui a été faite, quant au recours à un emprunt de 150 000 € auprès de la MSA.

---

**Toutes les décisions précitées ont été adoptées à l'unanimité**

---

➤ **Informations diverses**

○ **PER :**

André PONCET fait le bilan des différents dossiers concernés par le PER de 1<sup>ère</sup> génération « Remise en culture de parcelles boisées ».

Concernant le dispositif PER 2<sup>ème</sup> génération « Accompagner l'excellence d'une filière bois locale par la promotion du bois habitat », il reste incertain quant à son contenu et son incidence financière.

○ **Matériel à mutualiser :**

André PONCET fait le compte-rendu de la Commission « Tourisme, environnement et Cadre de Vie » qui s'est réunie le 15 novembre 2010.

Celle-ci sollicite l'acquisition de toilettes WC autonomes dans le cadre de matériels à mutualiser pour mettre à disposition des associations du territoire lors de leurs manifestations. Bonne note est prise de cette demande. Le Président et André PONCET sont chargés d'obtenir les renseignements techniques et tarifaires.

○ **Labellisation Respirando :**

André PONCET informe que la labellisation de 5 circuits sur le territoire aura une incidence financière pour la CCRC, signalétiques, promotion, de l'ordre de 2 500 €.

○ **Formation-action ARDTA :**

Compte rendu est fait par remise de documents des 2 premiers séminaires de la formation-action « Revitalisation des centres-bourgs ».

➤ **Questions diverses**

Néant

Sans autre question, le Président lève la séance à 22h15.

<b>Bas en Basset</b>	<b>Boisset</b>	<b>Malvalette</b>	<b>St André de Chalencou</b>	<b>St Pal en Chalencou</b>	<b>Solignac sous Roche</b>	<b>Tiranges</b>	<b>Valprivas</b>
----------------------	----------------	-------------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------	------------------

N° SIRET: 244 301 065 00094    N°TVA intracom : FR16244301065    ☎ : 04.71.61.85.21.    📠 : 04.71.61.85.22.

🌐: [www.rochebaron-chalencou.fr](http://www.rochebaron-chalencou.fr)

@ : [accueil@rochebaron-chalencou.fr](mailto:accueil@rochebaron-chalencou.fr)